



Programme Lascaux

www.droit-aliments-terre.eu

Découvrez la Newsletter du Programme Lascaux !

Mars 2010
N° 5

Le nouveau site Internet est arrivé ! Cliquez [ici](#) pour y accéder.

Nous sommes en mars 2010 et le Programme Lascaux entame sa deuxième année. Une année pleine de projets et qui est l'occasion de faire peau neuve. Jean-Philippe BUGNICOURT a été recruté notamment pour créer ce nouveau site Internet, y ajouter du contenu et l'alimenter régulièrement. Cette nouvelle version a pour vocation de fournir des informations sur l'actualité du Programme Lascaux comme sur celle du triptyque Droit — Aliments — Terre. Vous trouverez ainsi, par exemple, de nombreux liens ou références bibliographiques ainsi que les travaux de Lascaux.

Toutefois, ce contenu appartient à tous et c'est aussi à vous de le faire évoluer. Si vous pensez qu'une information, un article, un texte, une décision de jurisprudence ou un événement est de nature à nous intéresser, nous comptons sur vous pour nous en faire part en écrivant à l'une des adresses suivantes : jean-philippe.bugnicourt@univ-nantes.fr ou site.lascaux@gmail.com.

Bonne découverte du [nouveau site](#) !

François COLLART DUTILLEUL — Directeur du Programme Lascaux

Suivre Lascaux

Pour suivre au plus près les activités du Programme Lascaux, les travaux de ses chercheurs ainsi que les développements de l'actualité du droit de l'agroalimentaire, il vous suffit de vous abonner à l'un de ces « outils », voire à chacun d'eux !



Flux RSS

Ce format vous permet de vous tenir informé des nouveautés de vos sites préférés sans avoir à les consulter un par un. Ainsi, en vous abonnant au flux RSS du Programme Lascaux., les dernières actualités publiées sur le site apparaîtront sur votre ordinateur, sans pour autant avoir à consulter chaque fois notre page d'accueil.

Pour ce faire, il vous suffit de vous inscrire à un lecteur de flux RSS tel que [Netvibes](#) ou [Google Reader](#) et d'entrer l'adresse suivante : www.droit-aliments-terre.eu/rss.xml.



Facebook et Twitter

Le Programme Lascaux a créé un compte [Facebook](#) et un compte [Twitter](#) à partir desquels vous pourrez être informés en direct des dernières actualités du droit de l'agroalimentaire.

Pour pouvoir nous suivre, vous devez être abonnés à [Facebook](#) et/ou à [Twitter](#). Vous pourrez ensuite vous abonner à notre page en cliquant sur les icônes situées en bas à droite de cette Newsletter.

